

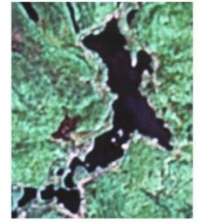
Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Saviez-vous que ?

La pêche sportive au lac Long

La pêche sportive au lac Long ([zone 26](#)) est régie par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

La réglementation est révisée aux deux ans.

Pour pêcher, vous devez :

- Posséder un [permis de pêche valide](#);
- Utiliser un [équipement](#) (leurres, hameçons, appâts) conforme à la réglementation relative à votre type de pêche;
- Respecter les règles prescrites par le ministère.

Nous vous conseillons de visiter le site du [MELCCFP](#) qui fixe les limites de prise et les périodes de pêche selon les espèces.

Se conformer à ces règles, c'est assurer la pérennité de cette richesse collective.

Quand vous pêchez, nous vous invitons à remplir une [déclaration de prises de poissons au lac Long](#) en ligne sur le site Web de l'association.

Pour de plus amples informations, visitez la page [Pêcher au Québec](#).

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration